

APLITEC
Les patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
S.A.S. au capital de € 2.424.200

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Claranova
(Anciennement Avanquest)
Exercice clos le 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de la société Claranova,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Claranova relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié	Au 30 juin 2017, la valeur nette des titres de participation et des créances rattachées s'élève à K€ 68.829. Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » du paragraphe 6.6.2 « Principes, règles et méthodes comptables », les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, des créances rattachées et des comptes courants est rapprochée d'une estimation à la valeur d'usage. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à la hauteur de la différence. La valeur d'usage peut être estimée en prenant en compte les capitaux propres, les plus-values latentes, les éléments prévisionnels, etc. L'évaluation des titres de participation et des créances rattachées requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Nous avons donc considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.
Notre réponse	Nos procédures d'audit ont consisté à contrôler la valeur d'usage retenue sur les principales composantes du portefeuille de titres. Ainsi, nos travaux ont notamment consisté à : • obtenir des justificatifs externes de la valeur d'usage retenue, lorsqu'ils étaient disponibles, tels que des rapports d'évaluation externe ou des contrats avec les investisseurs justifiant une valeur de marché ; • rapprocher les données issues de la comptabilité avec celles prises en compte pour la valorisation de l'apport en cas d'apport partiel d'actif ; • comparer les hypothèses retenues avec celles auxquelles nous nous attendions, compte tenu des valeurs de marché lorsqu'elles étaient disponibles ;

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

- vérifier les formules de calcul utilisées.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire inclus dans le document de référence et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Claranova par l'assemblée générale du 12 février 1998 pour le cabinet Aplitec, et celle du 29 novembre 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 juin 2017, le cabinet Aplitec était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption, et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

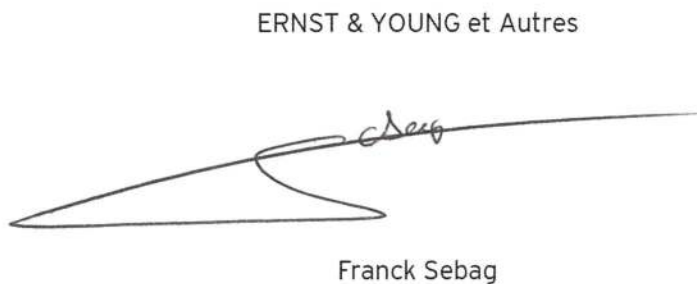
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

APLITEC

 Stéphanie Lambert

ERNST & YOUNG et Autres

 Franck Sebag

6.5 États financiers sociaux

6.5.1 Compte de résultat au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	2016-2017	2015-2016
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.6.5.1	14 446	18 235
Production stockée		(267)	215
Subventions d'exploitation			1
Reprises amortissements, provisions et transferts de charges		1 938	3 166
Autres produits		427	1 404
PRODUITS D'EXPLOITATION		16 544	23 021
Achats de marchandises et variation de stock		1 172	2 261
Achats de matières premières et variation de stock		235	281
Autres achats et charges externes		10 978	13 747
Impôts, taxes et versements assimilés		189	190
Salaires et traitements		3 710	3 682
Charges sociales		2 070	1 825
Dotations aux amortissements sur immobilisations		106	1 727
Dotations aux provisions sur immobilisations			460
Dotations aux provisions sur actif circulant		206	331
Dotations aux provisions pour risques et charges			50
Autres charges		2 904	3 265
CHARGES D'EXPLOITATION		21 570	27 819
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 026)	(4 798)
Produits autres valeurs mobilières, créances immobilières		249	239
Autres intérêts et produits assimilés		564	1 034
Reprises sur provisions et transferts de charges		58 053	3 426
Différences positives de change		143	163
PRODUITS FINANCIERS		59 009	4 862
Dotations financières aux amortissements et provisions		977	2 140
Intérêts et charges assimilées		51	2 962
Différences négatives de change		338	536
CHARGES FINANCIÈRES		1 364	5 638
RÉSULTAT FINANCIER	6.6.5.2	57 645	(776)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		52 619	(5 574)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		17	826
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 325	4 603
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 022	4 721
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 364	10 150
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 412	3 547
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		782	16 245
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		747	423
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 941	20 215
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6.6.5.3	423	(10 065)
Résultat avant impôt		53 042	(15 639)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	6.6.5.6	(208)	(261)
BÉNÉFICE OU PERTE		53 250	(15 378)



6.5.2 Bilan actif au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Immobilisations incorporelles	6.6.3.1	11		11	342
Immobilisations corporelles	6.6.3.3				98
Titres de participation	6.6.3.4	64 613	148	64 465	4 554
Autres immobilisations financières	6.6.3.4	4 996	541	4 455	4 622
ACTIF IMMOBILISÉ		69 620	689	68 931	9 616
Stocks					
En cours de production de biens					81
Produits intermédiaires et finis					621
Marchandises					270
Créances	6.6.3.6 à 6.6.3.8				
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés		4 299	274	4 025	7 477
Autres créances		20 132	8 303	11 829	11 605
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement		14		14	2 914
Disponibilités		1 930		1 930	6 600
Comptes de régularisation	6.6.3.9				
Charges constatées d'avance		125		125	943
ACTIF CIRCULANT		26 500	8 577	17 923	30 511
Écart de conversion actif		481		481	511
TOTAL GÉNÉRAL		96 601	9 266	87 335	40 538

6.5.3 Bilan passif au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	30/06/2016
Capital social		37 532	37 532
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		124 128	124 128
Réserve légale		688	688
Autres réserves		3 769	3 769
Report à nouveau		(137 412)	(122 034)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		53 250	(15 378)
Provisions réglementées			107
CAPITAUX PROPRES	6.6.4.1	81 955	28 812
PROVISIONS	6.6.4.2	481	1 258
Dettes financières	6.6.4.3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1	24
Emprunts et dettes financières divers		346	94
Dettes d'exploitation	6.6.4.4 & 6.6.4.5		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 388	4 921
Dettes fiscales et sociales		812	1 412
Dettes diverses			
Autres dettes	6.6.4.8	390	1 775
DETTES		2 937	8 226
Écart de conversion passif	6.6.4.6	1 962	2 342
TOTAL GÉNÉRAL		87 335	40 538

6.6 Annexe aux comptes sociaux

6.6.1 Faits marquants de l'exercice

Filialisation de l'activité Avanquest Software

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a approuvé à l'unanimité la filialisation de l'activité logicielle au sein d'une nouvelle entité dénommée Avanquest Software SAS. Cette nouvelle filiale a été créée par apport partiel d'actif de l'intégralité de l'activité Software avec un effet rétroactif au 1^{er} juin 2017.

De ce fait, le compte de résultat au 30 juin 2017 intègre uniquement 11 mois d'activité « Avanquest Software » contre 12 mois au 30 juin 2016, couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 1^{er} juin 2017, date de l'effet rétroactif de l'apport partiel d'actif. Les éléments d'actif et passif liés à l'activité Avanquest Software, incluant les titres des entités Avanquest UK, Avanquest Deutschland, Avanquest Ibérica et PC Helpsoft, ont été transmis à Avanquest Software et ne figurent plus au bilan du 30 juin 2017, alors qu'ils étaient inclus dans le bilan du 30 juin 2016.

En rémunération de l'apport consenti pour une valeur d'actif net de 4 640 milliers d'euros, Claranova a reçu 2 800 000 actions ordinaires. Elle détient 100 % du capital.

Au 30 juin 2017, les participations détenues par Claranova sont les suivantes :

- ✦ Avanquest America Inc. ;
- ✦ Avanquest Software SAS ;
- ✦ Antvoice ;
- ✦ EMME Deutschland.

Changement de nom de la Société

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2017 a également approuvé le changement de nom de la société holding (et donc du Groupe) qui devient Claranova. Ce nom est le symbole du renouveau du Groupe, « Clara » évoquant la clarté, la visibilité, et « nova » l'innovation.

Émission d'obligations convertibles

Le 7 décembre 2016, Claranova a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes (OCAE) de la Société, représentant un montant total de 1 811 050 euros. À la clôture du 30 juin 2017, la totalité des obligations a été convertie.

Cette opération n'est pas dilutive car la Société a réservé une part de son autocontrôle à cet effet.

Le montant de cette opération a été alloué en grande partie à FreePrints et myDevices.

Cession d'un bloc d'actions

Le 14 décembre 2016, Claranova a annoncé la cession de 14 000 000 d'actions auto-détenues pour un montant de 2,03 millions d'euros. Comme pour l'émission d'obligations convertibles, cette opération visait notamment à renforcer ses ressources financières disponibles pour stimuler les activités en forte croissance et à fort potentiel, dans la

continuité de ses investissements industriels. Cette cession se traduit par une plus-value de 529 milliers d'euros.

À travers cette cession et l'émission d'obligations convertibles, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues à des conditions de marché favorables.

Mise en place d'un plan de stock-options

Le 29 novembre 2016, Claranova a annoncé l'attribution de stock-options au profit de ses salariés et mandataires sociaux. Au total, 18 765 927 stock-options ont été attribuées, chacune donnant droit de souscrire à une nouvelle action au prix de 0,10 euro. Les stock-options ont une durée de 10 ans et ne seront exerçables qu'au bout de 3 ans à compter de leur attribution et sous réserve de l'atteinte de certains critères liés à la performance du Groupe.

Le 3 mai 2017, le Directoire a modifié les conditions d'acquisition, limitant les critères de performance à un seul critère et a réduit le délai d'acquisition de 3 ans à 3 mois. Le prix d'exercice a également été modifié de 0,10 à 0,112 euro.

Cession des titres Mediacy

En mars, les titres de participation ainsi que la créance sur la société Mediacy ont été cédés, générant une perte de 126 milliers d'euros comptabilisée en autres produits et charges opérationnels. Le prix de cession des titres s'élève à 36 dollars canadiens (25 euros).

Revalorisation des titres de participation Avanquest America Inc.

Au cours de l'exercice, le Groupe a confirmé sa capacité à développer et à rentabiliser l'application Freeprints. Cet important développement a conduit Claranova à réexaminer la valeur de sa filiale Avanquest America Inc. et à reprendre l'intégralité de la provision pour dépréciation antérieurement constituée à hauteur de 56,3 millions d'euros. La valeur de cette entité est notamment corroborée par les valorisations des filiales américaines PlanetArt et myDevices, suite aux entrées d'investisseurs externes au capital de ces entités respectivement en septembre et août 2017, voir paragraphe 6.6.8 « événements postérieurs à la clôture ».

6.6.2 Principes, règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en euros et conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France. Les informations sont données en milliers d'euros sauf information contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✦ continuité de l'exploitation ;
- ✦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ✦ indépendance des exercices ; et



✱ conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le plan comptable général et l'avis 2016-07 de l'ANC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principaux jugements et estimations retenus pour l'exercice 2017

Les comptes annuels 2016-2017 ont été arrêtés par le Directoire du 29 septembre 2017.

Les comptes ont été établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Les conditions qui sous-tendent ce principe sont détaillées dans la note du paragraphe 6.6.4.3 relative au risque de liquidité.

La préparation des états financiers de la Société requiert du management le recours à des jugements, estimations et hypothèses qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges.

La Direction de la Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les réalisations pourraient diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales hypothèses et estimations ayant affecté l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2017 concernent les évaluations retenues des titres de participation.

Les comptes présentés au 30 juin 2017 apparaissent épurés suite à l'apport partiel d'actif, cependant les principes cités ci-dessous ont trouvé leur application au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Conformément à la réglementation en matière de frais de recherche et développement, deux phases sont distinguées :

1. la phase de recherche ;
2. la phase de développement. Seuls les coûts encourus sur cette phase peuvent être comptabilisés à l'actif.

Phase de développement

Les frais de développement sont immobilisés sous cette rubrique à condition que :

1. les projets soient nettement individualisés ;
2. les coûts soient distinctement établis ;
3. les projets aient de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activation des frais de développement est envisagée pour l'ensemble des projets de l'entreprise. Les coûts correspondant à ceux ne répondant pas à l'ensemble des critères ci-dessus sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ils sont amortis sur une durée appréciée en fonction de leur durée de vie utile, sur une période de cinq ans au maximum.

Claranova procède au niveau Groupe à une évaluation périodique des perspectives commerciales et de la durée de vie utile de chaque développement immobilisé. Si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur estimée des produits futurs, il est constitué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations incorporelles

Les progiciels ainsi que les technologies acquises sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire sur leur durée de vie utile et au maximum sur une durée de cinq ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Conformément au règlement 2015-06 de l'ANC applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, le fonds commercial a fait l'objet d'une affectation comptable des actifs identifiés acquis ou apportés. Après examen, il est considéré que le fonds de commerce est constitutif d'un fonds commercial. La valeur résiduelle qui en découle a été conservée en fonds commercial et est présumée avoir une durée de vie non limitée.

Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Valorisation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Amortissement

Les amortissements économiquement justifiés sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

✱ agencements et installations	linéaire	10 ans ;
✱ mobilier de bureau	linéaire	7 et 10 ans ;
✱ matériel informatique	linéaire	3, 4 et 5 ans.

Une dépréciation complémentaire est constatée en cas de perte de valeur ou de modification de la durée d'utilisation.

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées y compris comptes courants envers les filiales

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont constatés en charge.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres de participation, créances rattachées et comptes courants est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est annuellement appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

- ✱ capitaux propres ;
- ✱ plus-values latentes ;
- ✱ rentabilité ;
- ✱ éléments prévisionnels ;
- ✱ utilité pour l'entreprise ;
- ✱ valeur de marché.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition (y compris les créances rattachées), une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Autres immobilisations financières

Ces éléments sont valorisés à leur valeur d'acquisition et correspondent principalement aux dépôts et cautionnements et aux créances rattachées aux participations.

Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures sont valorisés au prix d'achat majoré des frais d'approvisionnement. Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du dernier prix d'achat connu) et de la valeur nette de réalisation.

Les marchandises en stock sont valorisées au prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque ce prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation estimée.

Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matières premières, de la main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux directs à l'exclusion des frais généraux administratifs.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au taux de la devise du mois précédant la date de l'opération. Les comptes bancaires en devises sont valorisés au cours de clôture.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au prix d'achat selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte d'une éventuelle diminution de la valeur des titres à la clôture de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose principalement du chiffre d'affaires de la vente de logiciels, cœur de métier de la société Claranova jusqu'au 1^{er} juin 2017, date d'effet de l'apport partiel d'actif à l'entité Avanquest Software SAS, et de la vente de services notamment sous forme d'une refacturation des prestations assurées par la maison mère aux filiales du Groupe. Les modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et des coûts associés dépendent de la nature des contrats signés avec les clients :

- les cessions de droits d'utilisation de logiciels sont constatées en chiffre d'affaires lorsque le risque est transféré au client. Ce transfert a lieu au moment de l'expédition du produit ou du téléchargement sur internet. Lorsqu'une cession de droits d'utilisation de logiciels inclut une période de garantie, le chiffre d'affaires affecté à cette garantie est enregistré *pro rata temporis* sur la durée de la période correspondante ;
- les royalties facturées aux sociétés du Groupe sur la base du chiffre d'affaires produit généré dans ces filiales sont reconnues en chiffre d'affaires dès que le chiffre d'affaires a été constaté dans les filiales ;
- les prestations de support sous-traitées sont reconnues en chiffre d'affaires sur la base des relevés communiqués par le sous-traitant. Le revenu lié à ces prestations n'est pas étalé dans le temps dans la mesure où le prestataire assure l'entière responsabilité de la charge de sous-traitance et où la charge correspondante est enregistrée au même rythme que le chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Claranova agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en chiffre d'affaires pour le montant net de commissions.

6.6.3 Compléments d'information relatifs à l'actif du bilan

6.6.3.1 Frais de développement et logiciels

L'enveloppe consacrée par Claranova SA aux frais de développement au titre de l'exercice 2016-2017 sur 11 mois s'élève à 1,2 million d'euros, contre 1,4 million d'euros lors de l'exercice précédent (12 mois). Ces frais n'ont pas été capitalisés.

Les frais de développement et de logiciels antérieurement immobilisés, étant liés à l'activité logicielle, ont été transférés en globalité à Avanquest Software par apport partiel d'actif rétroactif au 1^{er} juin 2017.

Au 30 juin 2017, ce poste est constitué uniquement des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
Marques	11		11
TOTAL	11		11





6.6.3.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Frais de développement	10 469	11	10 469	11		11	312
Fonds de commerce	6 633		6 633	0		0	0
Autres immo. incorporelles	672		672	0		0	30
TOTAL	17 774	11	17 774	11	0	11	342

Le flux « cessions-virement de poste à poste » d'immobilisations incorporelles est composé pratiquement en intégralité par les éléments de l'apport partiel d'actif à Avanquest Software.

La dépréciation intégrale du fonds de commerce a été maintenue dans l'actif net apporté au 30 juin 2017.

6.6.3.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Agencements, aménagements et installations	462		462	0		0	36
Matériel et mobilier de bureau & informatique	1 037	8	1 045	0		0	62
TOTAL	1 499	8	1 507	0	0	0	98

La quasi-totalité du flux « cessions – virements de poste à poste » est consécutive à l'apport partiel d'actif. Dans un but de simplification administrative, une convention de bureaux équipés et un forfait de matériel informatique ont été mis en place d'Avanquest Software vers Claranova.

6.6.3.4 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Brut 01/07/2016	Acquisitions	Cessions, virements de poste à poste	Brut 30/06/2017	Amortissements et provisions 30/06/2017	Net 30/06/2017	Net 30/06/2016
Titres de participation	67 576	4 640	7 603	64 613	148	64 465	4 554
Créances rattachées à des participations	7 415	483	2 972	4 906	541	4 365	4 286
Autres titres immobilisés	148	5	153	0		0	3
Prêts	74	16		90		90	74
Prêts, autres immo. financ.	259	103	362	0		0	259
TOTAL	75 472	5 227	11 090	69 609	689	69 920	9 176

Les mouvements ayant affecté le poste « titres de participation » proviennent d'une part de la filialisation de l'activité logicielle et d'autre part de la cession de Mediapolis.

Les filiales Avanquest UK, Avanquest Deutschland, Avanquest Iberica et PC Helpsoft ont été apportées à l'entité Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

En rémunération de l'apport consenti pour une valeur d'actif net de 4 640 milliers d'euros, Claranova a reçu 2 800 000 actions ordinaires. Elle détient 100 % du capital d'Avanquest Software SAS.

Au 30 juin 2017, les participations détenues par Claranova sont les suivantes :

- ✶ Avanquest America ;
- ✶ Avanquest Software SAS ;
- ✶ EMME Deutschland ;
- ✶ Antvoice.

Le flux « cessions, virements de poste à poste » du poste « créances rattachées à des participations » est également une conséquence de

la filialisation avec le transfert de la créance d'Avanquest Deutschland à Avanquest Software.

En application des principes décrits à la note immobilisations financières du paragraphe 6.6.2, la Société a procédé à l'analyse de la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées y compris les comptes courants envers les filiales.

Avanquest America est la holding américaine détenant, directement et indirectement, les activités PlanetArt et myDevices, ainsi que la partie américaine de l'activité Software. Suite aux différentes opérations intervenues au cours du dernier semestre et postérieurement à la clôture, avec notamment la valorisation pré-money de PlanetArt à 185 millions d'euros, l'estimation de la valeur de ces entités a été revue et la provision pour dépréciation des titres Avanquest America de 56,3 millions d'euros a été reprise intégralement.

Aussi, compte tenu de l'entrée d'investisseurs industriels au 7 septembre 2017 amenant de la trésorerie à cette filiale, la dépréciation du compte-courant d'un million d'euros a été reprise intégralement.

Le poste « autres titres immobilisés » couvre le prêt en obligations convertibles Mediapolis qui a fait l'objet d'un accord lors de sa sortie du

Groupe. Suite à la cession des titres Mediadip, le prêt en obligations convertibles a été partiellement remboursé. Une reprise de provision est venue couvrir en totalité la perte générée.

Le poste « Prêt » correspond à la participation à l'effort construction. L'entreprise a opté pour une participation sous forme de prêt à compter de ses versements de 2014 et elle est engagée *a minima* pour cinq ans.

Les variations sur le poste « Prêts, autres immobilisations financières » correspondent au dépôt de garantie du loyer relatif à la négociation du bail mis en place le 1^{er} avril 2016 et au transfert vers Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

6.6.3.5 Amortissements et dépréciations

AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Amortissements 01/07/2016	Dotations de l'exercice	Reprises, virements de poste à poste	Amortissements 30/06/2017
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	168		168	0
Concessions, brevets	9 446	50	9 496	0
Immobilisations corporelles				
Agencements, aménagements et installations	426	20	446	0
Matériel et mobilier de bureau et informatique	975	37	1 012	0
TOTAL	11 010	107	11 122	0

Les reprises, virements de poste à poste représentent pratiquement en intégralité les éléments de l'apport partiel d'actif à Avanquest Software SAS.

DÉPRÉCIATIONS

(en milliers d'euros)	Provisions 01/07/2016	Dotations	Reprises	Provisions 30/06/2017
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	65		65	0
Concessions, brevets	477		477	0
Fonds de commerce	6 633		6 633	0
Autres immobilisations incorporelles	642		642	0
Immobilisations financières				
Titres de participation	63 022	39	62 913	148
Autres titres immobilisés	145		145	0
Autres immobilisations financières	3 129		2 588	541
TOTAL	74 113	39	73 463	363

6.6.3.6 Détail des autres créances

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Personnel et organismes sociaux	9
Impôt sur les sociétés ⁽¹⁾	355
Taxe sur la valeur ajoutée	161
Comptes courants Groupe & associés	19 094
Créance sur cession ⁽²⁾	486
Divers	27
TOTAL AUTRES CRÉANCES	20 132

(1) Le poste « Impôt sur les sociétés » est composé de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2016.

(2) La créance sur cession est le prix différé à percevoir dans le cadre de la cession de la filiale Avanquest Software Publishing Ltd. Il est à noter que 0,4 million d'euros est exigible au-delà d'un an.

6.6.3.7 Échéance des créances

Le montant des créances dont l'échéance est à moins d'un an s'élève à 24 734 milliers d'euros et se décompose en :

- ⊗ créances de l'actif immobilisé : 541 milliers d'euros ;
- ⊗ créances de l'actif circulant : 24 068 milliers d'euros dont 4 299 milliers d'euros de créances clients et 19 094 milliers d'euros de comptes courants ;

⊗ charges constatées d'avance : 125 milliers d'euros.

Le montant des créances dont l'échéance est à plus d'un an s'élève à 4 818 milliers d'euros et comprend :

- ⊗ créances de l'actif immobilisé : 4 455 milliers d'euros dont 4 365 milliers d'euros de créances rattachées à des participations ;
- ⊗ créances de l'actif circulant : 363 milliers d'euros.





6.6.3.8 Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Immobilisations financières	
Prêts Effort construction	24
Clients et comptes rattachés	
Factures à établir	271
Autres créances	
TVA déductible	104
Autres postes de créances	25
TOTAL	424

6.6.3.9 Détail des charges constatées d'avance

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Honoraires	58
Cotisations	40
Assurances	11
Maintenance	8
Autres	8
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	125

6.6.4 Compléments d'information relatifs au passif du bilan

6.6.4.1 Capitaux propres

Capital social

Au 30 juin 2017, le capital social de la société Cleranova SA est composé de 375 318 555 actions d'un nominal de 0,1 euro, toutes de même catégorie.

Évolution du nombre d'actions et du capital social

Au cours de l'exercice, aucune évolution sur le capital n'est à noter.

	Unités	Montant (en euros)
Au 30 juin 2016	375 318 555	37 531 856
Variation	-	-
Au 30 juin 2017	375 318 555	37 531 856

L'évolution du nombre d'actions auto-détenues peut être trouvée ci-dessous :

	Unités
Au 30 juin 2016	26 844 791
Rachat dans le cadre du contrat de liquidité	114 103
Cession d'actions, y compris dans le cadre du contrat de liquidité et des OCAE	(26 819 103)
Au 30 juin 2017	139 791

Autres titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous, établi au 30 juin 2017, récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	28/07/2010	29/11/2012	10/12/2013
Nombre de titres autorisés	500 000	900 000	500 000
Date du Conseil d'Administration	04/11/2010	25/07/2013	27/06/2014
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	374 500	900 000	390 000
Nombre de bénéficiaires	16	5	81
Dont dirigeants	0	5	1
Période d'acquisition	2 à 4 ans	2 à 4 ans	2 à 4 ans
Conditions d'acquisition	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse	En fonction d'objectifs opérationnels ou de cours de Bourse	1/2 par année de présence ou en fonction d'objectifs de cours de Bourse
Droits acquis au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Actions émises au 30/06/2017	118 250	240 000	96 000
Titres potentiels maximum *	0	400 000	270 000

* Tenant compte des actions gratuites perdues ou annulées.

À l'occasion des autorisations conférées au Conseil d'Administration de procéder aux distributions gratuites d'actions des plans ci-dessus, pour les plans des 4 novembre 2010 et 25 juillet 2013 celui-ci a décidé que les dirigeants bénéficiaires des plans devront conserver au nominatif 25% du nombre d'actions acquises, jusqu'à cessation de leurs fonctions. Pour le plan du 27 juin 2014, le Conseil d'Administration n'a pas prévu de quantité minimale d'actions à conserver pour les dirigeants bénéficiaires du plan.

Les conditions d'acquisition des actions gratuites ne sont pas remplies à la date de dépôt du présent document de référence.

L'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à des conditions de présence (période d'attribution sur deux ans) et des performances boursières. La période d'acquisition des plans du 25 juillet 2013 et du 27 juin 2014 est toujours en cours au 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Claranova a autorisé le Directoire le 30 novembre 2015 à mettre en place un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions nouvelles ou existantes de Claranova et de ses filiales.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques du plan d'options de souscription d'actions en vigueur.

Bénéficiaires	Salariés groupe Claranova
Date d'assemblée	30/11/2015
Nombre de titres autorisés	18 765 927
Date du Directoire ⁽¹⁾	25/11/2016
Nombre de titres attribués au 30/06/2017	18 765 927
Nombre de bénéficiaires	52
» Dont dirigeants	2
Prix de souscription	0,112 €
Période d'exercice	117 mois
Conditions d'exercice	déjà atteintes
Droits acquis au 30/06/2017 ⁽²⁾	18 725 927
Titres souscrits au 30/06/2017	0
Titres potentiels maximum ⁽²⁾	18 725 927

(1) Le règlement a été modifié par les Directoires des 3 mai 2017 et 19 juillet 2017.

(2) Tenant compte des titres perdus ou annulés.

À l'occasion de l'autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution de stock-options relative au plan ci-dessus, le Conseil de Surveillance a décidé que les dirigeants bénéficiaires du plan devront conserver au nominatif 5% du nombre d'actions issues de l'exercice des options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Ainsi, en supposant que tous les droits rattachés aux options, aux actions gratuites, aux bons de souscription d'actions autorisés et aux obligations convertibles deviennent exerçables et soient exercés,

le capital social de Claranova serait augmenté d'un montant de 1 939 592,70 euros.

Le capital social serait ainsi porté de 37 531 855,50 euros à 39 471 448,70 euros, soit une augmentation de 5,17 % étalée dans le temps entre 2017 et 2026. Il est cependant nécessaire de noter que 100 % des actions gratuites ne seront attribuées de façon définitive que si certains objectifs de croissance de cours de Bourse ou d'objectifs de rentabilité sont atteints.



Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Au 30/06/2017
Capitaux propres au 30/06/2016	28 812
Résultat de l'exercice	53 250
Provisions réglementées	(107)
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2017	81 955

6.6.4.2 Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions 30/06/2016	Dotations exploit.	Dotations financ.	Dotations except	Reprises exploit.	Reprises financ.	Reprises except	APA	Utilisation	Provisions 30/06/2017
Provisions pour risques de change	511		536			511		55	336	481
Autres provisions pour risques *	747			376	284		583	256	783	0
TOTAL	1 258		536	376	284	511	583	311	1 119	481

* Les autres provisions pour risques transférées sont constituées de provisions pour frais de restructuration (39 milliers d'euros), de provisions pour risque lié à des avances sur royalties (154 milliers d'euros), provision pour litige (25 milliers d'euros) et aux retours produits dans le cadre de la procédure du rappel des prises Smart Power (38 milliers d'euros).

6.6.4.3 Dettes financières

Au 30 juin 2017, l'échéance des dettes financières est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts lignes de crédit	0			
Autres dettes financières	346	346		
Concours bancaires courants	0			
Instruments financiers passifs	0			
Intérêts courus non échus	1	1		
TOTAL	347	347	0	0

Ligne de crédit

Claranova n'a contracté aucun crédit bancaire.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières de 346 milliers d'euros sont entièrement composées de comptes courants.

Risque de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les comptes courants en devises étrangères et sur les ventes négociées avec les clients en dollars aux États-Unis et en livres en Angleterre diminuées des dépenses et d'éventuels investissements ou remboursement d'emprunts dans cette monnaie.

La Société peut bénéficier de lignes de couverture du risque de change. Chaque année lors de l'établissement du budget, la Société peut avoir recours à des instruments de couverture, constitués principalement de ventes à terme destinées à couvrir au minimum le cours du budget. Au 30 juin 2017, aucun instrument de couverture n'a été mis en place.

Risque de taux d'intérêt

La Société n'ayant pas d'emprunt en cours, le risque de taux d'intérêt est nul.

Risque sur les actions

La trésorerie de la Société est investie essentiellement en placements monétaires sans risque.

Durant l'exercice, la Société a émis 1 249 obligations convertibles en 12 490 000 actions ordinaires existantes. Elle a également cédé 14 000 000 actions auto-détenues. Par conséquent, la Société a désormais transféré la quasi-totalité de ses actions auto-détenues, il en reste 139 791 au 30 juin 2017, et ainsi significativement réduit son exposition au risque sur les actions. Pour plus d'informations concernant ces deux opérations, vous êtes priés de vous reporter au paragraphe 6.6.1 Faits marquants de l'exercice.

Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées.

La restructuration juridique et opérationnelle opérée au niveau des filiales américaines au 1^{er} juillet 2017 a entraîné l'application de la clause de retour à meilleure fortune chez la filiale Avanquest America (détenant myDevices et PlanetArt) pour un montant maximal de 15 millions de dollars américains, envers Claranova SA. Concomitamment, l'entrée de nouveaux investisseurs au niveau des filiales myDevices et PlanetArt, respectivement en août et septembre 2017, contribue à financer le développement de ces activités et à améliorer la trésorerie des entités américaines, facilitant ainsi la remontée de trésorerie à Claranova SA.

6.6.4.4 Échéance des dettes

Le montant des dettes à moins d'un an s'élève à 2 937 milliers d'euros et il n'existe aucune dette à plus d'un an.

6.6.4.5 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le tableau décomposant à la clôture des derniers exercices le solde des dettes fournisseurs et des créances clients par échéance.

DETTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2017

Article D.441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu						
(montant en euros)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	91,00					71,00
Montant total des factures concernées (TTC)	458 048,39	150 260,21	2 256,20	566,86	17 719,96	170 803,23
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,79%	0,91%	0,01%	0,00%	0,11%	1,04%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures				0		

DETTES FOURNISSEURS AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Total	Fournisseurs Groupe	Factures non échues	Échues entre 0 et 60 jours	Factures échues + 60 jours
Factures non parvenues	1 135		1 135		
Fournisseurs Groupe	1 201	1201			
Autres fournisseurs	2 584		1 632	1 008	-56
TOTAL	4 920	1 201	2 767	1 008	-56

CRÉANCES CLIENTS AU 30 JUIN 2017

Article D.441 I-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu						
(montant en euros)	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	7,00					98,00
Montant total des factures concernées (TTC)	647 693,55	129 961,44	84 955,79	192 381,67	2 973 915,40	3 381 214,30
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	3,97%	0,80%	0,52%	1,18%	18,24%	20,74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures				0		

CRÉANCES CLIENTS AU 30 JUIN 2016

(en milliers d'euros)	Créances clients (valeurs brutes)	Clients Groupe	Non échues	Échues depuis moins de 90 J	Échues depuis plus de 90 J	Dépréciation créances échues
30/06/2016	8 999	6 788	1 907	-127	431	1 522

6.6.4.6 Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017
Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus	44
Fournisseurs et comptes rattachés	
Factures à recevoir	759
Dettes fiscales et sociales	698
Autres dettes	32
TOTAL	1 532



6.5.4.7 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (en milliers d'euros)	Montant à l'actif - perte latente	Compensé par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant au passif - gain latent
Sur immobilisations non financières				
Sur immobilisations financières	339		339	
Sur créances	142		142	1 961
Sur dettes financières				
Sur dettes d'exploitation	1		1	1
Sur dettes sur immobilisations				
TOTAL	482		482	1 962

Le montant des gains latents sur créances porte sur les avances de trésorerie faites en dollars à sa filiale Avanquest North America pour financer les investissements des activités PlanetArt et myDevices.

6.5.4.8 Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent principalement aux charges supportées par Claranova pour le compte de ses filiales et refacturées dans le cadre de son exploitation.

6.5.4.9 Autres dettes

Le montant des autres dettes comprend principalement les CIR (Crédit Impôt Recherche) et CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) couvrant l'année 2016 à reverser à Avanquest Software (348 milliers d'euros) dans le cadre de l'apport partiel d'actif lors de leur encaissement.

6.5.5 Notes sur le compte de résultat

6.5.5.1 Chiffre d'affaires

Répartition par zone géographique (en milliers d'euros)	Montant
France	5 199
États-Unis	1 348
Royaume-Uni	3 062
Allemagne	1 356
Autres pays d'Europe	2 248
Autres pays	1 233
TOTAL	14 646

Il est à noter que le chiffre d'affaires de la vente des prestations de support pour laquelle Claranova agit en tant qu'apporteur d'affaires est comptabilisé en net.

6.5.5.2 Analyse du résultat financier

Le résultat financier dégage un bénéfice de 57,6 millions d'euros, contre une perte de 0,8 million d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est principalement composé :

- d'une reprise de provision des titres Avanquest America, société holding américaine détenant les titres d'Avanquest North America, PlanetArt et myDevices pour 56,3 millions d'euros ;
- du résultat de change net des dotations et reprises de provision pour pertes de change représentant une charge de 0,2 million d'euros ;
- des produits financiers liés aux participations pour 0,8 million d'euros ;
- d'une reprise globale de provision pour dépréciation de compte courant avec les filiales de 0,8 million d'euros.

6.5.5.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 0,4 million d'euros, contre une perte de 10,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est constitué essentiellement :

- de bonis d'actions propres liés à la cession d'un bloc d'actions (14 000 000), à l'émission d'obligations convertibles en actions existantes et au contrat de liquidité pour une valeur de 1 million d'euros ;
- de la cession de Mediagrip qui a dégagé une perte nette de 0,1 million d'euros ;
- du complément de prix de cession d'Avanquest Software Publishing Ltd pour 0,4 million d'euros ;
- des frais de réorganisation structurelle (0,5 million d'euros) ;
- des frais de restructuration financière et opérationnelle (0,5 million d'euros).

6.5.5.4 Dépenses et charges somptueuses (art. 39-4 du CGI)

Les comptes sociaux de Claranova SA font apparaître un montant nul de dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, ce qui correspond à une charge théorique d'impôt nulle.

6.6.5.5 Réintégration des frais généraux dans le bénéfice imposable (art. 39-5 et 223 quinquies du CGI)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, notre Société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-5 du Code général des impôts.

6.6.5.6 Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal de la société Claranova SA étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été enregistrée. Le produit d'impôt comptabilisé correspond au Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

6.6.6 Notes sur les engagements hors bilan

6.6.6.1 Clauses de complément de prix sur les acquisitions et participations

Au 30 juin 2017, il n'existe aucune clause de complément de prix potentiellement applicable à la charge de Claranova SA.

6.6.6.2 Engagements de garanties donnés

Filiale	Date	Nature	Montant	Limites	Durée
Arvix LLC	31/10/2014	Contrat de cession d'actifs	Garantie indemnitaire liée au montant et au caractère du préjudice : Maximum : 22 000 000 euros Minimum : 3 300 000 euros	<u>Violation d'une déclaration ou garantie (autre que les « déclarations fondamentales ») : 15 % du prix de cession ;</u> <u>Violation d'une obligation pesant sur le vendeur : 50 % du prix de cession ;</u> <u>Violation des « déclarations fondamentales », celles liées aux actifs et responsabilités exclues et aux créances fiscales : le prix de cession ;</u> <u>En cas de droit pour l'acheteur à l'obtention d'une compensation équitable ou en cas de fraude : pas de plafond.</u> Prix de cession = 22 000 000 euros	Toute demande : 1 an à compter de la date de paiement final (devant intervenir dans les 12 mois suivants le closing, soit au plus tard le 31 octobre 2016) ; Créance fiscale : 90 jours suivant le closing (soit le 25 janvier 2015) ; Garantie liée aux « déclarations fondamentales » : 5 ans à compter de la date du closing, soit jusqu'au 31 octobre 2019.
Édition Multimédia Électronique (EMME) – Contrat conclu entre Avanquest Software SA et SFPI	17/02/2015	Contrat d'acquisition d'actions	Réduction de prix liée au montant du préjudice	250 000 euros, sauf concernant les préjudices liés : (i) aux litiges prud'homaux en cours ; et (ii) au règlement de toute dette fiscale ou sociale dont le fait générateur est antérieur à la date de réalisation ou non révélée à l'acquéreur préalablement à cette date.	18 mois à compter de la date de réalisation (17 février 2015), soit jusqu'au 17 août 2016 sauf : « en cas de préjudices liés aux litiges prud'homaux : 15 jours ouvrés suivant la décision judiciaire de dernier ressort portant sur le litige prud'homal concerné ; « en cas de préjudices liés aux dettes fiscales ou sociales : 15 jours ouvrés suivant l'expiration de la prescription légale applicable.
ProcessFlows (UK) Limited	29/05/2015	Contrat de cession d'actions	Minimum : 4 000 000 euros Maximum : 5 350 000 euros + intérêts sur maximum 350 000 euros	Prix versé au vendeur sauf en cas de revendication liée aux créances fiscales, sociales et d'insolvabilité (absence de procédure de redressement judiciaire ou liquidation, absence de requête en vue d'obtenir la nomination d'un liquidateur). Dans ce dernier cas, le montant maximal est de 2 500 000 livres sterling. Plancher : 50 000 livres sterling (sauf en cas de fraude).	Toute demande : 1 an à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2016 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 29 mai 2022.
Avanquest Software Publishing Ltd	30/04/2016	Contrat de cession d'actions	Garantie consentie à hauteur du montant des pertes, garanties, coûts et dépenses dans certains cas prévus par le contrat de cession	750 000 livres sterling, auxquels s'ajoute le montant du prix lié à la clause d'earn out. Plancher : « 2 500 livres sterling en cas de mise en jeu pour un motif unique ; « 25 000 livres sterling en cas de mise en jeu pour plusieurs motifs.	Toute demande : 2 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2018 ; Créance fiscale : 7 ans à compter de la date de réalisation de la transaction, soit jusqu'au 30 avril 2023.
Avanquest North America	20/05/2015	Garantie bancaire	7 000 000 dollars	Claranova a apporté sa garantie à la banque Cathay pour le prêt de 2 millions de dollars.	Le prêt arrive à échéance le 20 mai 2018.



**6.6.6.3 Nantissements donnés**

Il n'existe plus de nantissements donnés au 30 juin 2017.

6.6.6.4 Engagement en matière de crédit-bail

Claranova n'a pas d'engagement en matière de crédit-bail.

6.6.6.5 Indemnités de départ à la retraite

À leur départ à la retraite, certains salariés de la Société doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Le montant des engagements de retraite, calculé suivant la méthode rétrospective (dite « unités de crédit projetées ») s'élève à 38 milliers d'euros pour Claranova au 30 juin 2017 et a été entièrement provisionné dans les comptes. L'impact sur l'exercice est une charge de 10 milliers d'euros se décomposant en coût des services rendus de 35 milliers d'euros, coût financier de 5 milliers d'euros, perte liée aux changements d'hypothèses de 1 millier d'euros, gain lié aux réductions/cessations de 43 milliers d'euros et enfin perte actuarielle de 13 milliers d'euros. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,65 % ;
- âge de départ en retraite : 65 ans ;
- augmentation des salaires : 2 à 5 % suivant l'âge.

La Société ne constitue pas de provision au titre des droits théoriquement acquis mais prend en charge le coût de départ à la retraite effectif des salariés au cours de l'exercice de survenance du départ.

6.6.6.6 Engagements et garanties reçus

Les actionnaires de la société Micro Application Europe ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société et de ses filiales au 11 février 2011. Cette garantie est aujourd'hui seulement valable pour tout ce qui concerne les réclamations fiscales dont la prescription aurait une durée supérieure à cinq ans.

Les anciens actionnaires de la société PC Helpsoft ont délivré au bénéfice de la société Claranova une garantie sur les éléments d'actif et de passif figurant dans les comptes de la Société au 31 mars 2011.

Le complément de prix lié à la vente d'Avanquest Software Publishing Ltd, lié aux profits futurs, n'a pas été intégré en comptabilité dans le calcul de la moins-value et sera enregistré en produit le cas échéant si cela se réalise. Ce complément de prix est calculé à chaque date d'anniversaire pendant 3 ans jusqu'au 30 avril 2019.

Les abandons de créance réalisés par Claranova SA à l'égard de sa filiale Avanquest North America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle.

Lors de la réorganisation juridique américaine au 1^{er} juillet 2017, la dette d'Avanquest North America envers Claranova SA a été transférée à l'entité Avanquest America, les clauses de retour à meilleure fortune restant applicables.

Dans le cadre de la cession des titres de Mediapolis, l'acheteur s'engage à verser à Claranova un complément de prix, s'il cède dans les trois ans la totalité des actions Mediapolis. Ce complément de prix ne pourra pas dépasser 98 536 dollars canadien.

6.6.7 Autres informations**6.6.7.1 Effectif de l'entreprise**

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 51 personnes, contre 70 en 2015-2016 suite au transfert du personnel de l'activité Software vers l'entité Avanquest Software SAS au 1^{er} juin 2017. La répartition par catégorie s'établit comme suit :

Employés	12
Ingénieurs et cadres	37
Dirigeants	2
TOTAL	51

6.6.7.2 Rémunération allouée aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations, avantages en nature et honoraires versés aux membres des organes de direction et d'administration de la société Claranova SA au titre de leurs mandats s'élève à 906 milliers d'euros.

Il a été versé une somme de 100 milliers d'euros au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice. Les jetons de présence sont versés trimestriellement.

6.6.7.3 Transactions avec les parties liées

En dehors des rémunérations versées aux membres des organes de direction et d'administration et des engagements hors bilan, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées.

6.6.7.4 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le Groupe Claranova publiant des comptes consolidés, veuillez vous référer aux informations présentes dans le document de référence au 30 juin 2017.

6.6.7.5 Informations concernant les entreprises liées et avec lesquelles la Société a un lien de participation

(en milliers d'euros)	liées au 30/06/2017	Participation au 30/06/2017
Immobilisations financières nettes	68 829	
Créances nettes	14 817	
Dettes	714	
Produits financiers	799	4
Charges financières	1	73

6.6.7.6 Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital social	Capitaux propres hors capital social et avant résultat	Quote-part Dividendes	Val. brute des titres Val. nette des titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Avanquest America Inc. * 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, DE 19808 USA	23 918 558 ⁽¹⁾	32 782 667 ⁽¹⁾	100 %	59 824 459	15 155 385	114 841 441 ⁽²⁾	(4 140 393) ⁽²⁾
EMME Deutschland Lochhamer Str. 9 82152 Planegg b. München Allemagne	76 694	(9 143 230)	100 %	1			(36 600)
Avanquest Software SAS ** 89/91 bd National 92250 La Garenne-Colombes France	2 800 000	1 370 938	100 %	4 640 367	402 658	10 206 779	(554 448)
PARTICIPATIONS							
Antvoice SAS 28, rue du Sentier 75002 Paris France	ND		1,7 %	148 000			

(1) 1 USD = 0,87627 €.

(2) 1 USD = 0,91714 €.

* Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest North America Inc., PlanetArt Ltd., et Avanquest China. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

** Données consolidées intégrant les sociétés Avanquest Deutschland GmbH, Avanquest Ibérica SL, Avanquest UK Ltd, PC Helpsoft. Données cumulées pour le chiffre d'affaires et le résultat.

Claranova SA est l'entité consolidante du groupe Claranova.

6.6.7.7 Impôts

Allègement ou accroissement de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2017	IS et contributions correspondantes *
Provision perte de change	481	160
Écart conversion passif	1 961	654
Déficit reportable	3 238	1 079
Allègement net	5 680	1 893

* Taux d'IS retenu : 33 1/3 %.

Suite à l'apport partiel d'actif, une demande en vue de l'obtention de l'agrément pour les transferts de déficit liés à l'activité logicielle est en cours pour un montant de 52,4 millions d'euros.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Claranova a enregistré un crédit d'impôt recherche pour 285 milliers d'euros au titre de l'année calendaire 2016. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Claranova a enregistré au titre de l'année calendaire 2016 un CICE de 63 milliers d'euros, enregistré en déduction des charges de personnel. Le CICE sera utilisé par la Société conformément aux dispositions des textes en vigueur, à savoir : le financement des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, et la reconstitution du fonds de roulement. Il a été apporté en intégralité à Avanquest Software SAS dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

6.6.7.8 Procès et litiges

Suite au contrôle fiscal qui a eu lieu sur l'exercice précédent, Claranova avait reçu une proposition de rectification du montant du CIR. La Société a envoyé ses observations à l'administration. La Société a reçu postérieurement à la clôture la proposition de rectification, et le montant de la notification est légèrement inférieur au montant provisionné au 30 juin 2016.

À l'exception du contrôle fiscal décrit ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.



6.6.7.9 Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille

Le nombre d'actions propres acquises entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 dans le cadre du programme de rachat d'actions propres et du contrat de liquidité s'élève à 114 103 actions pour 26 819 103 actions cédées.

Type de valeurs mobilières	Quantité au 30/06/2017	Valeur totale d'achat en milliers d'euros	Valeur en milliers d'euros au 30/06/2017
Actions propres	139 791	14	63
TOTAL	139 791	14	63

6.6.8 Événements postérieurs à la clôture

Application de la clause de retour à meilleure fortune

Les abandons de créance réalisés par Claranova SA à l'égard de sa filiale Avanquest North America pour un montant cumulé de 15 millions de dollars (13,3 millions d'euros) font l'objet de clauses de retour à meilleure fortune selon des critères de rentabilité ou de cession de filiale matérielle. Lors de la réorganisation juridique, la dette envers Claranova a été transférée de l'entité Avanquest North America à l'entité Avanquest America, les clauses de retour à meilleure fortune restant applicables.

Au 1^{er} juillet 2017, la cession de la filiale Avanquest North America d'Avanquest America vers Avanquest Software SAS est le fait générateur de ce retour à meilleure fortune.

Entrée d'investisseurs externes au capital des filiales américaines

Le 16 août 2017, myDevices Inc. a signé un partenariat capitalistique et stratégique avec un acteur chinois majeur des Télécom et Média sur le marché asiatique.

Cet accord prévoit la distribution et la localisation sous licence de la plateforme Cayenne sur le territoire chinois, validant une fois de plus la qualité de la technologie myDevices par un acteur majeur du marché. Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire au capital de myDevices pour un montant de 3,5 millions d'USD. Cet investissement s'effectue dans le cadre du tour de financement annoncé en janvier dernier lors de l'entrée au capital de myDevices du spécialiste des semi-conducteurs Semtech Corporation.

Le 7 septembre 2017, Claranova annonce l'entrée d'investisseurs industriels, dont Cap Investissements, family office du Groupe Riccobono, industriel dans le domaine de l'impression, au capital de sa filiale PlanetArt LLC, leader mondial de la photo sur mobile, à hauteur de 11,4 millions d'euros.

Cette levée de fonds est réalisée sur la base d'une valorisation pre-money de PlanetArt de 185 millions d'euros, soit 196,4 millions d'euros (plus de 225 millions de dollars) post augmentation de capital de 11,4 millions d'euros, laquelle pourra être étendue à 15 millions d'euros.